

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2023-073

L'an deux mille vingt trois

Le sept décembre

A vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la commune Glières-Val-de-Borne, **convoqué le 30 novembre 2023** par le Maire de la commune de Glières-Val-de-Borne, Christophe FOURNIER, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'animation à Entremont 74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE, sous la présidence de **M. Christophe FOURNIER, Maire.**

**Présents :** M. Christophe FOURNIER, M. Laurent VALLIER, Mme Christiane PERILLAT-CHARLAZ, M. Christian SERVAGE, Mme Sheila MICHEL, M. Gilbert COLLINI, M. Jean-Yves PERILLAT, Mme Thérèse RAPHET, Mme Estelle GAILLARD, M. Mickaël JOLIVET-BALON, M. Tanguy JON, M. Éric BERTELOOT, M. Francis MARCHAL, Mme Odile VIX, M. Jean-Luc ARCADE, M. Mickaël MAISTRE.

**Excusés :** Mme Angélique LENOBLE (pouvoir à M. Laurent VALLIER), Mme Corinne PASSERAT (pouvoir à M. Christophe FOURNIER), M. Jean-Jacques SIGNOUX (pouvoir à Mme Christiane PERILLAT-CHARLAZ), Mme Marie-Cécile PASQUIER (pouvoir à M. Tanguy JON), M. Lucas THABUIS (pouvoir à M. Christian SERVAGE), M. Jean-Pierre BETEND, Mme Aurélie ROCHE (pouvoir à M. Jean-Luc ARCADE).

#### **Objet de la délibération : Modification de la convention de servitude de passage et de captage de source - BEGAIX.**

Mme Christiane PERILLAT-CHARLAZ expose,

La commune de Glières-Val-de-Borne a conclu :

- Une convention de captage de source, passage d'une conduite d'eau de 270 ml et implantation d'un réservoir, établie le 22/03/2010 au profit de M. BEGAIX Guy, portant sur la parcelle forestière 215 de la forêt communale de Petit-Bornand (parcelle cadastrale AH 56, Saxias) ;
- Une convention pour l'utilisation d'un chemin d'exploitation sur 360 ml, établie le 06/01/2021 au profit de M. BEGAIX Guy, pour l'accès à sa résidence principale, portant sur les parcelles forestières 215 et 216 de la forêt communale de Petit-Bornand (parcelles cadastrale AH 58 et AH 56).

M. LAZARETH Ludovic, domicilié au 111 route de Saxias, 74130 Glières-Val-de-Borne, ayant racheté l'habitation au profit de laquelle ces deux conventions avaient été conclues, a fait la demande auprès de la commune de pouvoir bénéficier de ces deux conventions dans leurs dispositions existantes.

Considérant que ces deux conventions ne remettent pas en question la gestion forestière durable des parcelles forestières concernées, et après avis favorable de l'Office National des Forêts, il est proposé au Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **D'ENREGISTRER** comme nouveau bénéficiaire de ces deux conventions M. LAZARETH Ludovic en remplacement de M. BEGAIX ;

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2023-073**

- **DE CONSERVER** toutes les autres dispositions des deux conventions originales du 22/03/2010 et 06/01/2021 ;
- **DE DONNER** pouvoir à M. le Maire ou son représentant de signer tout document relatif à ces deux conventions.  
Conformément aux dispositions prévues par l'article 3 de la convention de captage de source et passage de conduite et d'un réservoir, le Conseil municipal fixe à 90€ le montant annuel de la redevance pour la période allant du 01/01/2024 au 31/12/2029, révisable au terme des 3 premières années, indexé de manière cumulée, au prix des loyers ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer ou son représentant, à signer tout document s'y afférant.

**La délibération est votée à 19 Pour et 3 Abstentions (Mme Aurélie ROCHE, M. Francis MARCHAL et M. Jean-Luc ARCADE).**

Fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus,  
Au registre suivent les signatures,  
Pour copie conforme le 13 décembre 2023.

Le Maire,  
Christophe FOURNIER.

La secrétaire de séance,  
Mme Sheila MICHEL.



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'D. Michel', is written above the name of the secretary of the meeting.